Image not found or type unknown

Crédit bancaire lors d'une séparation

Par **anne christine**, le **12/06/2008** à **16:47**

BonjourrnrnIl y a deux ans avec mon ami nous avons acheté une maison valeur achat rn345 000 € avec prise d'un crédit de 250 000 € au Crédit Mutuel.rnrnLe Crédit Mutuel nous a imposé un compte commun avec virement de nos deux salaires dans leur banque. (nous avons donc ouvert deux comptes communs).rnrnUn an après l'achat de notre maison nous nous sommes séparés. Mon ami a gardé la maison et continue de payer le credit sur un des deux comptes communs comme avant et moi je ne paye plus le crédit et habitte un autre appartement, mais je continue de verser mon salaire sur le deuxième compte commun afin de ne pas attirer l'attention de la banque.rnrnMais nous n'avons jamais informé la banque de notre séparation.rnAujourd'hui je voudrais régulariser la situation que risque mon ami avec le crédit et la banque peut elle l'obliger à vendre la maison ?rnrnMerci de votre réponse rapide car cela me pose des problèmes pour avoir un logement social et seule avec un enfant c'est compliqué étant donné les loyers rnactuels en région parisienne.rnrnAnne Christine Coelho

Par **Tisuisse**, le **12/06/2008** à **17:08**

Tant que le crédit continue à être payé, pas de souci. Seulement, comme vous avez pris le crédit à 2, n'y aurait-il par une part, aussi minime qu'elle soit, dans la valeur de cette maison ? M'est avis qu'il faut que vous voyez cela avec la banque.rnrnSans vouloir jouer les moralisateurs (ce n'est ni, dans mes intentions ni mon but) en étant mariés ou pacsés vous auriez eu + de droits. Là ??????????

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés